



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA
SOCIETE IMMOBILIERE I3F POUR DES LOCAUX
SIS 38-50 RUE DEFRANCE**

**DÉCISION N° DM-22-323
EN DATE DU 01 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-22-177 en date du 19 avril 2022, donnant délégation à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, chargé de l'administration générale ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de créer deux espaces dont l'un est destiné à une épicerie solidaire, géré par la Croix Rouge et l'autre servira d'atelier pour l'association « LE REPAIRE » pour réparer des objets ;

CONSIDÉRANT le soutien de la commune dans ces démarches de développement durable ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société I3F de mettre à disposition de la ville des locaux lui appartenant d'une superficie de 143 M² situés dans l'immeuble sis, 38 à 50, rue Defrance, afin de créer deux espaces pour répondre aux besoins et attentes des Vincennois ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail avec la société immobilière I3F pour des locaux sis 38 à 50, rue Defrance, aux conditions suivantes :

Durée : 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2022,
Montant du loyer annuel hors taxes, hors charges : 8 580,00 euros ;
Charges prévisionnels pour la première année : 2 000,00 euros ;
Rédaction de l'acte : 600 euros TTC ;

DE FAIRE FACE à ces dépenses au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220901-lmc1H10001H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/09/2022
Date de Publication : 01/09/2022